

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde " " " D. Lauzon  
 que M<sup>e</sup> le Secrétaire Trésorier soit autorisé  
 à payer au Conseil du Village, le loyer  
 de la Salle Publique du Lepin le 1<sup>er</sup> Janvier  
 1907 à ce jour à raison de \$ 2<sup>50</sup> par mois  
 à la condition que le Conseil du Village  
 de Labelle rembourse à la Municipalité du  
 Canton Joly sa quote part de taxes de fonds  
 de basises et fures se montant à \$ 27<sup>00</sup>  
 payées par Elle.

Adopté unanimement.  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde par " " " D. Lauzon  
 que la Séance soit levée.

Adopté unanimement.  
 Jules Brassard  
 maire.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa  
 Municipalité du Canton Joly

4 Janvier 1909

A une session générale du Conseil de la  
 Municipalité du Canton Joly, tenue à la salle  
 ordinaire de séances, le quatrième jour de  
 janvier mil neuf cent neuf à dix heures  
 de l'avant midi, conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents :

Monsieur le maire Jules Brassard  
 et Messieurs les Conseillers E. Renaud

J. Valiquette et J. David.

formant un quorum sur la Présidence  
 de M<sup>e</sup> le maire Jules Brassard.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue  
et ordonne par résolutions comme suit:  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
Secondé par " Fred. David  
que les résolutions prises à la Session générale  
du Septième jour de Décembre mil neuf cent huit  
soient confirmées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Jérôme Valiquette  
Secondé par " Frédéric David  
que M<sup>e</sup> Pascal Fortier soit nommé auditeur  
des livres de la Corporation du Canton Joly,  
que l'audition soit faite dans le délai prescrit  
par l'article 176 du code municipal et qu'il  
soit payé à M<sup>e</sup> Fortier une somme de \$5<sup>00</sup>  
pour son travail.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
Secondé par " Frédéric David  
que le conseil ordonne à M<sup>e</sup> le Secrétaire  
Trésorier d'envoyer un deuxième avis à tous  
les contribuables qui n'ont pas encore payé  
leurs taxes suivant les instructions de l'art. 96<sup>1</sup>  
du code municipal.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Secondé par " Fred. David  
que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Pressard Maire

Jules Lédon  
Secrétaire trésorier

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

11 Janvier 1909 A une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly, tenue ce onzième jour de Janvier mil neuf cent neuf, à dix heures de l'après midi, en la salle publique, en la municipalité du village de Labelle, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, et à l'avis publicqué préalablement donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le vingt sixième jour de Décembre mil neuf cent huit, dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès verbal de cette assemblée, et demeurant aux archives du dit Conseil,  
Sous la Présidence de Monsieur Gustave Brissard nommé à cette fonction par un vœu voté par le Conseil de la dite Municipalité à l'heure du dixième jour de Décembre mil neuf cent huit.

Le Président ayant donné lecture des dits avis publicqués. A certificat de publication ouverte la dite assemblée et relevant Monsieur les électeurs présents de proposer la personne qu'ils veulent choisir comme conseiller locaux.

1<sup>e</sup> proposé par M<sup>r</sup> Ernest Renaud

Seconde par M<sup>r</sup> Denai Languay

que M<sup>r</sup> Jules Brissard cultivateur du Canton Joly soit élu conseiller de la dite Municipalité du Canton Joly en remplacement de lui-même

2<sup>e</sup> proposé par M<sup>r</sup> Léopold Pharamond

Seconde par M<sup>r</sup> Ernest Renaud  
que M<sup>r</sup> J. B. Pichillotte cultivateur

G.J.L  
G.B

du Canton Joly soit élu conseiller à la municipalité du Canton Joly en remplacement de lui même et une heure étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination ~~et comme~~ ~~un~~ ~~de~~ conseillers locaux au bout de candidats qui il y a de conseillers à élire l'élection est déclarée close. Et le Président proclame élu conseiller à la dite municipalité du canton Joly, le candidat les deux noms mis en nomination messieurs Jules Brassard et J.B. Cédillette sont élus par acclamation conseillers de la municipalité du Canton Joly.

Donné à Labelle le vingtaine jour de Janvier mil neuf cent neuf.

*Gustave Brisson*

Président d'élections

Canada  
Province de Québec  
district d' Ottawa

municipalité du Canton Joly

messieurs Jules Brassard et J.B. Cédillette ayant été dernièrement nommés Conseillers à cette municipalité, faisons serment chacun pour soi, que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assemblée ce dix septième jour J.B. Cédillette du mois de Janvier mil neuf cent neuf Jules Brassard cent neuf, par devant moi  
le sousigné

*Jules Leclerc  
Gustave Brisson*

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa

1<sup>er</sup> Février 1909

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le premier jour de Février mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents :

monseigneur le maire Jules Brassard et messieurs les conseillers Jérôme Valiquette E. Renouf J. B. Cédillotte et Daniel Lavoie formant quorum sous la Présidence de M<sup>e</sup> le secrétaire Jules Brassard. Il est ordonné de statuer et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte secondé par " Jérôme Valiquette que les minutes de la séance du 4 Janvier dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renouf secondé par J. B. Cédillotte que M<sup>e</sup> Jules Brassard soit nommé maire

Adopté unanimement.

J. Jules Brassard ayant été élu maire de la Municipalité du Canton Joly à une session du Conseil le premier jour de Février mil neuf cent neuf fait serment que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge à cela un meilleur de mon jugement et de ma connaissance ainsi que Dieu me fera aider.

Assassiné devant moi

à L'Isle-Verte le 1<sup>er</sup> Février 1909  
Jules Brassard

Jules Brassard

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Secondé " " E. Renaud

Que l'audition du livre de la corporation du  
Canton foy fait par l'auditeur M<sup>e</sup> Pascal Fortier  
soit acceptée et qu'il lui soit payé la somme  
de cinq dollars pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Secondé par " J. Valiquette  
que Jules Léonard soit renouvelé comme  
secrétaire aux appontements de soixante  
dollars par année.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J.B. Pidillotte  
secondé par " Eustache Renaud  
que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à  
prendre des actions pour le montant des  
par chemins par le propriétaire de lot  
mis en vente au Conseil de Comté.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller E. Renaud  
Secondé par " J. Valiquette  
que l'action qui a été signifiée ce jour à  
la corporation, laquelle est pris par M<sup>e</sup> O.  
Bruneton contre la corporation, soit envoyée  
en communication à M<sup>e</sup> l'avocat boursier  
à lui demandant si il faut nous représenter  
dans cette cause devant la Cour de circuit  
du Saguenay.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Secondé par " J.B. Pidillotte  
que la séance soit levée

Jules Brassard maire

Adopté unanimement.  
Jules Brassard  
Secrétaire



Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J.-B. Cédillotte  
Secondé par " E. Ronau.

que les officiers ci-dessous soient nommés.  
Estimémeurs.

assurément M<sup>e</sup> Arthur Labonté en remplacement de M<sup>e</sup> Chas. Labonté  
Henri Godard  
Charles Martin Poiré ~~~~ En. Godard fils  
Bourassa, Ulric Bourassa ~~~~ de lui-même

Inspecteur de voies.

Rang A. M<sup>e</sup> Jovite Clément (<sup>assurément</sup>) en rempl<sup>t</sup> à M<sup>e</sup> Théod. Belisle

assurément " B. Évariste St-Jean ~~~~ Louis Valiquette

Chapleau, H.G. Joseph Saugon (<sup>assurément</sup>) ~~~ Michel Boivin

D.B.F. Désiré Dauphin (<sup>assurément</sup>) ~~~ Adélard Dauphin

Higuy, J. Ménard (<sup>assurément</sup>) G.A.H. Patrick Demers ~~~~ Alph. Belanger fils

" I. P. Clot fils ~~~~ de lui-même

assurément f. T. Diane Bagner ~~~~ O. Gadbois

f. I (Ronau) Alfred Juzine (<sup>assurément</sup>) ~~~~ J. Bégin fils

Maurice Brisson, Robert, G.A.H. hap. Higuy ~~~~ H. Langlois

Inspecteur agricole.

Théophile Phanau (<sup>Assurément</sup>) (tête honf de la Rivière) en rempl<sup>t</sup> de lui-même

Ed. Léveillé (<sup>Assurément</sup>) " a Fred Saugon.

Gardien & Entret.

Félix Chalifour Poiré en remplacement de lui-même  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J.-B. Cédillotte

Secondé " D. Saugon.

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brassard Jules Ledoux

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le cinquième jour d'avril mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Jules Branson et Messieurs les conseillers Fred. David, J.B. Cétillette, Gustave Brisson, Jérôme Valifoutte, E. Renaud formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jules Branson. Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit proposée par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David.

Secondé " " J. B. Cétillette que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> mars dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par J. Valifoutte  
Secondé par G. Brisson.

que M<sup>e</sup> P. Dauphin soit nommé inspecteur à la place de D. Dauphin  
et que M<sup>e</sup> Maj. Ostissey prenne charge de la monte G. & H. Martineau en remplacement de P. Demers.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David.  
Secondé par " " G. Brisson.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

à M<sup>e</sup> G. Gauthier pour signification de actions suivantes.

Etienne Guignault	lot n° 18 Rang I	\$ 2 <sup>25</sup>
George Marcoux	lot n° 20 Rang II	3 <sup>25</sup>
Albert -	lot n° 21 Rang II	3 <sup>25</sup>
Pierre Plessis	lot n° 21 Rang I	4 <sup>00</sup>
Richard Paston	n° 2.3. Rang I	4 <sup>65</sup>
<u>au Secrétariat de comté :</u>		<u>\$ 17.60</u>

Payé Taxe suivant règlement n° 13 - \$ 9<sup>80</sup>  
Balance sur frais de vente de terrains 15<sup>87</sup> \$ 15.67  
Sed. 91 + Sed. 215 + à Joseph David payable par J. Miron  
pour travaux au chemin d'hiver 1<sup>00</sup>

Sed. 166 + à M<sup>r</sup> J.A. Bigorneau pour action et jugement  
qui concerne le lot en vente au Conseil  
de comté \$ 28<sup>80</sup>

Payé au Secrétariat trésorier, frais de répartitions et honoraires  
de l'Intendant spécial sur lot vendus au  
Conseil de comté.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillette  
 Secondé par M<sup>r</sup> Valiquette  
 que M<sup>r</sup> le maire et M<sup>r</sup> le Secrétariat trésorier  
 soient autorisés en leur qualité respective  
 à signer un billet de \$ 650<sup>00</sup> à douze  
 mois en faveur de Madame Veuve Adam  
 pour remplacer celui du à M<sup>r</sup> Emery Godard  
 lequel est remboursé ce jour par un chèque  
 à la poste de \$ 650<sup>00</sup> reçu de Madame Veuve Adam  
 et directement endossé en séance par M<sup>r</sup> le maire  
 et M<sup>r</sup> le Secrétariat trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Valiquette  
 Secondé par M<sup>r</sup> Fred David.  
 d'accepter, avec le reflet unanimous du Conseil, la démission  
 offerte par M<sup>r</sup> Brabant comme Maire et Conseiller,  
 proposée par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Plessis adopté unanimement  
 secondé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. A. Cédillette  
 et demandant que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Séance levée  
secrétaire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de l'école le troisième jour de mai mil neuf cent neuf à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs le maire

et messieurs les Conseillers E. Renaud, D. Lauzon,

F. David, J. B. Cédillette, J. Valisquette

formant un quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> J. B. Cédillette Pro maire.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Secondé " " " D. Lauzon.

que M<sup>r</sup> J. B. Cédillette soit nommé pro maire  
Adopté unanimement.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller E. Renaud

Secondé par " " J. Valisquette

que les minutes de la séance du cinquième jour d'avril mil neuf cent neuf soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valisquette

Secondé par M<sup>r</sup> " " Fred. David.

que M<sup>r</sup> Dorothé Belisle soit nommé Conseiller

en remplacement de M<sup>r</sup> Jules Brassard démissionnaire

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller D. Lauzon

Secondé " " Fred. David.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

à Ulric Brousseau par le Trésorier de la monture

chapleur pour l'entretien d'hiver 1908-9 \$ 49<sup>00</sup>

X	Led. 103 f monté 88	à Fred. Langon par la Intérieur de la monte Langon pour Entretien d'hiver 1908-9	427 <sup>00</sup>
X	Led. 204 f monté 886	à Alfred Guérin par la Intérieur de la monte Denay pour Entretien d'hiver 1908-9	27 <sup>00</sup>
X	Led. 12 f monté 889	à Adel. Dauphin par la Intérieur de la monte Guilloux pour Entretien d'hiver 1908-9	12 <sup>00</sup>
X	Led. 1031 f monté 891	à Jos. Bolduc par la Intérieur de la monte du Rang I pour Entretien d'hiver 1908-9	8 <sup>00</sup>
X	Led. 1066 f Led. 155 f	à J.A. Bigras par H. Labelle pour Entretien d'hiver 1908-9 du chemin de front	5 <sup>00</sup>
X	Led. 1055 f Led. 10134 f	à Louis Gauthier fils par W. Desprez pour Entretien d'hiver 1908-9 du chemin de front	7 <sup>00</sup>
X	Led. 1093 f monté 890	à Pierre Gagnon par la Intérieur de la monte du Rang I chemin de la Chapelle pour Entretien d'hiver 1908-9	8 <sup>00</sup>
X	Led. 1093 f Led. 136.	à Pierre Gagnon par A.N. Pardo, pour entretien d'hiver 1908-9 du chemin de front lot n° 11	8 <sup>00</sup>
Led. 1093 f	à Pierre Gagnon (par la Corporation) pour ouvrage spécial fait dans la frontière du lot n° 11 Rang I	1 <sup>50</sup>	
Led. 1146 f Led. 243 f	à Auguste Brisson par Patrick Demers pour Entretien de sa frontière lots n° 11 - 1/4 du 12 <sup>2</sup>	1 <sup>50</sup>	
	à Aug. Brisson par Patrick Demers pour Entretien de la frontière n° 3/4 du 12 <sup>2</sup> (appartenant à J. Brassard)	1 <sup>50</sup>	
X	Led. 243 f monté 885	à P. Demers par la Intérieur de la monte Brassard Rang 2 et H. pour Entretien d'hiver 1908-9	8 <sup>00</sup>
Led. 176 f Led. 243 f	à Aug. Brisson par Patrick Demers pour Entretien d'hiver de la monte Brassard Rang 2 et H	4 <sup>00</sup>	

Adopté unanimement.

Le compte de l'Inspecteur Mr. Boivin pour Travanc d'été 1908  
fait dans la monte Langon par Fred. Langon est  
renvoyé pour être collecté par l'Inspecteur lui-même cette  
montagne n'ayant pas été vendue.

Le Conseil autorise l'Inspecteur Gagnon à faire les travaux le  
plus urgent dans la monte du rang I. M<sup>e</sup> le Secrétaire est prié  
d'écrire au Ministre au gouvernement pour obtenir une subvention.

sérieuse pour la réparation de ce chemin.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par - - - Jérôme Valiquette

Attendu que la Corporation du Canton Joly est endette de la somme de \$ 1225<sup>00</sup> comme suit.

Emprunt de M<sup>r</sup> V<sup>r</sup> Adom. \$ 650<sup>00</sup>

, a Dame aupe . 400.00

, de Ch. Sabourin . 75.00

Dépenses diverses . 100.00

\$ 1225.00

La Corporation ordonne par Règlement N° 26 de prélever la somme de \$ 550<sup>00</sup> au moyen d'une Taxe ou Impôt sur \$ 1<sup>00</sup> dans et pour chaque cent piastre pour payer partie de la dite dette, sur les biens fonds de la Corporation et suivant le rôle d'évaluation.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette

Secondé par - - - Denai Langon

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Léonard  
Secré. trésorier

J. B. Belisle  
Pass. trésorier

Municipalité du Canton Joly.

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

je, Dorishe Belisle, ayant été récemment nommé Conseiller de cette Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assentement ce seizième jour du mois de mai 1909 à l'abord par devant moi le sousigné

Dorothy Belisle

Jules Léonard  
Secré. trésorier

Canada  
Province de Québec

District d'Ottawa

municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly tenu à la salle ordinaire des séances le Septième jour de juin mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session tout présent.

Messieurs le Conseiller Juz David J.B. Cadillette Dorthe Belisle J. Brison & J. Valiquette.

Il est ordonné et statué à ce conseil statué et ordonné par ces élus comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Juz David  
Secondé par J. Brison.

que M<sup>e</sup> le Conseiller J.B. Cadillette soit nommé maire

Adopté unanimement

je J.B<sup>le</sup> Cadillette ayant été élu et nommé maire de cette municipalité fais savoir que je remplirai et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma connaissance, à mon pouvoir et de ma capacité. Ainsi que Dieu me aidera.  
Assentu le Septième jour de  
juin 1909 à Sabell par devant  
moi le secrétair

J.B. Cadillette  
Maire

Jules Lepage  
secrétaire

Monsieur le maire ayant été élu et assentu comme ci dessus prend son siège

Proposé par monsieur le Conseiller Jérôme Valiquette  
Secondé par " Dorthe Belisle  
que les minutes de la séance du troisième jour  
de mai mil neuf cent neuf soient acceptées et  
scellées

Adoptés unanimement

Proposé par monsieur le Conseiller Fred. Davis  
Secondé par . . . Jérôme Valiquette  
qui après avoir pris connaissance de la lettre  
de monsieur F. de S. Bastien concue comme suit.

Montréal 10 mai 1909

Monsieur le Secrétaire Trésorier de la Municipalité  
du Canton poly.

Monsieur

Plusieurs personnes intéressées dans le chemin  
nommé désigné généralement sous le nom de  
"Chemin de la Prairie de Castor" seraient  
disposées de le voir en bon état et disposés  
à le faire déclarer chemin du Comté.

Pour arriver à ce résultat, je serais heureux de vous  
offrir gratuitement mes services et d'aller à Hull  
le 9 juin prochain, à la session du Conseil de  
Comté d'Ottawa, pour mettre ce chemin sous  
la juridiction du Comté d'Ottawa.

Comme ce chemin intéresser le Canton de la Minerve  
et le Village de Labelle et le Canton poly, touchant tous  
l'il vous plait demander à votre Conseil dans  
quelle proportion il serait disposé à contribuer  
tant pour la réparation entière et complète  
du dit chemin, que pour son entretien annuel  
pendant l'hiver et l'été. Je fais adopter une  
résolution à ce sujet que vous pourrez me  
transmettre avant le 9 juin prochain.

Je crois que la réparation de ce chemin sera  
dans l'intérêt de toutes les Municipalités en question  
et qu'elles en remercieront beaucoup davantage.  
Veuillez assurer votre Conseil de mes bon sentiments  
à son égard et me croire

Totte bien doronne  
Signed F. de S. Bastien

Le conseil accueille favorablement cette proposition toute désintéressée et pourraient pour sa part concourir au profit de contributions pour un montant de cinquante dollars comme destiné à faire concourir dans l'entretien du dit chemin toutes les municipalités intéressées, y compris moins la municipalité de Carty, de la mineure et du Village de Labelle, sans préjudice toutefois au statut actuel de ce chemin, lequel, nonobstant la résolution ci-dessus, reste ce qui il était au point de vue municipal sans que la présente résolution soit censée consacrer l'acceptation ni la reconnaissance d'aucune obligation ou charge quelconque relativement au dit chemin.

Fait à charge monsieur le Secrétaire d'arrondissement de faire copie de cette résolution à M<sup>r</sup> G. de S. Pastig.

Adopté unanimement.

Lettre est faite au conseil de la république de monsieur George Ponsinet, demandant un chemin pour se rendre chez lui. Le conseil en réponse invite M. alors M<sup>r</sup> Ponsinet à faire son propre chemin M<sup>r</sup> Gustave Brison de son côté s'engageant à faire et entretenir son chemin sur sa lot. Ensuite le conseil verra à faire faire le chemin sur le lot N° 5 lequel existe déjà M<sup>r</sup> le Secrétaire est prié de communiquer la chose à M<sup>r</sup> Ponsinet. Proposé par monsieur le Conseiller Jérôme Valiquette secondé par M<sup>r</sup> Fred. Davis.

Que le conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M<sup>r</sup> A. Desmarais au sujet de l'essort d'un essort à sa voiture le 22 mai dernier sur le pont de l'ancienne montée du Rang I paulette autorise provisoirement à la circulation décide d'affirmer M<sup>r</sup> Desmarais 1<sup>50</sup> au lieu de 3<sup>00</sup> et autorise M<sup>r</sup> le Secrétaire à payer ce montant.

Adopté unanimement.

Bapt 1<sup>50</sup> le 8 juillet 1909  
cot 63

Proposé par monsieur le Conseiller Jules David  
secondé par " Dorthe Belisle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
à M<sup>e</sup> Langlois & frère par le intérieur \_\_\_\_\_ \$ 7<sup>50</sup>  
pour entretien d'hiver 1908-9 de la monte Urban.

fo 159  
monte 83 à M<sup>e</sup> Ostiguy par le intérieur \_\_\_\_\_ \$ 8<sup>00</sup>  
pour entretien d'hiver 1908-9 de la monte Briss.

fo 19  
fo 154 à M<sup>e</sup> Gauvin par le intérieur de la  
monte du Rang T pour ouvrage fait le 17 mai 1909 \_\_\_\_\_ \$ 1<sup>50</sup>

fo 176  
1939 à Aug. Brisson par Victor Bégin \_\_\_\_\_ \$ 2<sup>50</sup>  
pour entretien d'hiver lot n° 5 Rang L.

fo 210  
76 à Sidon Sacelle par le intérieur du Rang A  
pour réparation du pont lot n° 11 \_\_\_\_\_ \$ 5<sup>00</sup>

Adopté unaniment

Proposé par monsieur le Conseiller Gustave Brisson  
secondé " " " Jean Valiquette  
que le Conseil décide de consacrer une somme  
de \$ 30<sup>00</sup> pour l'entretien de la frontière du  
lot n° 11 Rang I (A. N. Parrot canalisé)  
et \$ 20<sup>00</sup> pour la monte du Rang T (une partie de  
l'intérieur de la dite monte) et de secher au profit  
de l'avis paru dans le journal d'agriculture  
du 15 mai 1909 en s'adressant au gouvernement  
pour obtenir son aide suivant la instruction donnée  
dans le dit avis. M<sup>e</sup> le Secrétaire est prié de  
faire immédiatement les démarches nécessaires auprès  
du ministre de l'agriculture à Québec.

Adopté unaniment

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
secondé par " Dorthe Belisle

Le Conseil après avoir entendu la proposition  
à lui faite par M<sup>e</sup> fo. Bégin s'est décidé  
de lui accorder de toute ses aménagements en  
français sur le lot n° 25 Rang I à la condition

d'enterrer le chemin de fer sur ce lot en bon état suivant la loi été et hiver tant que ce lot sera la propriété de la Corporation.

La même autorisation est accordée à M<sup>e</sup> Alfred Fugé en ce qui concerne les lots 18, 19 et 21.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Jérôme Valisette  
Secondé par — — — Pied. David  
que, vu que la montée Brassard du Rang A  
est dépourvue d'inspecteur le conseil autorise  
M<sup>e</sup> le Secrétaire à faire vendre l'entretien d'ici de  
cette montée suivant la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
Secondé par — — — Dorothé Belisle  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.  
P.B<sup>e</sup> Charlotte Moine

Jules Léonard  
Secrétaire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

## Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de réunion le cinquième jour de Juillet mil neuf cent neuf à dix heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs les Conseillers J.B. Cédillette, E. Renaud, F. David, G. Brisson, J. Valiquette

formant un quorum sous la Présidence de monsieur le maire J. B<sup>e</sup> Cédillette

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. Valiquette  
Secondé par . . . . . G. Brisson

que les minutes de la réunion du septième jour de juillet mil neuf cent neuf soient acceptées et approuvées ~~proposées~~ Adoptée unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
Secondé par . . . Fred. David

qu'il soit voté une somme de cent piastres pour la réparation du chemin dit : Chemin de la Prairie de Cartier, sans préjudice toutefois au statut actuel de ce chemin, ledit nonobstant la résolution ci-dessus, reste ce qu'il était au point de vue Municipal, sans que la présente résolution soit censée consacrer l'acceptation ni la reconnaissance d'aucune obligation ou charge quelconque relativement au dit chemin.

fait le 5 juillet 1909

J.S.

et qu'il soit demandé au gouvernement  
l'aide promise par sa lettre du 9 septembre dernier.

Proposé en amendement par M<sup>e</sup> le Conseiller

Ernest Renaud secondé par \_\_\_\_\_  
que le conseil ne convainc au une somme pour l'entretien  
de la Prairie du Canton, et de faire appel à tous les  
contribuables du Canton folz par voie de vote  
publique pour décider si oui ou non on mettra  
de l'argent dans le chemin de la Prairie du Canton.

La proposition en amendement n'ayant pas de  
secondant tombe d'elle-même et la proposition  
 principale est adoptée à l'unanimité.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Miel. David -  
Secondé par \_\_\_\_\_ J. Valiquette  
que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:  
à Adolphe Dauphin par le Intérieur de la  
Montagne du Rang pour travail fait dans la

Ed. 148 Payé  
19.7.09

montagne le 5 juillet dernier \$ 1<sup>00</sup>

à Napoleon Martinier par la Corporation pour

signature Desglos & G. Marquis £ 0.90  
à - d<sup>e</sup> pour subpœna à S. Clot. Père & fils.

& Payé  
23.7.09

dans l'affaire Belanger vs la Corporation . 0.90

& Payé  
23.7.09

à - d<sup>e</sup> pour subpœna à M. Brisson, J. Brisson

& Payé  
23.7.09

à Paul Languer dans l'affaire Belanger vs la Corporation 1.55

à Alfred Belanger pour travail fait dans la

Ed. 57 &  
1964

frontière de lot n° 11 Rang I suivant résolution du

Payé  
11.7.09

1 juillet 1909 £ 11.88 Payé

Ed. 23 &  
1964

à Pierre Clot Père pour d<sup>e</sup> . 8.10

Ed. 57 &  
1964

à Alfred Belanger par le Intérieur de la

Montagne du Rang I pour travail fait dans

Payé  
11.7.09

la montagne suivant résolution du 1<sup>er</sup> juillet 1909 . 11.25 Payé

Ed. 13

à Pierre Clot Père - d<sup>e</sup> . 7.12

Ed. 55 &

à Louis Gauthier fils - d<sup>e</sup> . 1.37 1/2

1964

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. Brisson

Secondé par \_\_\_\_\_ E. Renaud

Que M<sup>e</sup> l'Inspecteur de voies M<sup>e</sup> Odileff me voie

tous les intérêts qui ont de frontière sous sa juridiction  
d'avoir à faire de embarras à la frontière respective  
dans le courant de cette semaine au plus tôt à  
désigner de quoi le Conseil autorise l'Inspecteur  
à faire faire tout l'ouvrage nécessaire aux frais  
du délinquement

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par ——— J. Valiquette  
qui il soit accordé à l'l. l'Inspecteur P. Clot fils  
\$10<sup>00</sup> pour réparation de la frontière d'Alen Côte  
à charge de ce dernier

10<sup>00</sup> pour réparation de la frontière des fermes  
Verney à charge de ce dernier.

28<sup>00</sup> pour réparation de la monte du Rang T  
chemin de la chapelle  
et que M<sup>e</sup> Louis Gauthier fils soit chargé de la  
Direction des travaux en remplacement de M<sup>e</sup>  
l'Inspecteur P. Clot fils empêché

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller E. Renaud

Seconde par ——— F. David

que le Conseil prenne en considération la demande  
de M<sup>e</sup> Art. Rochon d'exiger de ceux qui font de  
lourd & gros chargement d'avoir à munir leur wag<sup>g</sup>  
de roues de 4<sup>0</sup> suivant article 520<sup>4</sup> du C.M. et  
que cette question sera décidée à la prochain séance

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par ——— J. Valiquette

que la séance soit adjournée au lundi 19 courant pour  
examen des rôle d'évaluation. Et autres affaires de roues  
qui pourraient se présenter.

J. B. Crétalotte Maire Adopté unanimement.

Jules Légaré  
Secrétaire

Canada  
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa. À une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, conformément à un ajoument voté en session générale du 5 juillet, tenue à la salle ordinaire des séances le dix neuvième jour de juillet mil neuf cent neuf <sup>à dix heures</sup> conformément à l'avant-midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont joignant:

~~19 juillet 1919~~  
Président  
D. Belisle. Messieurs les Conseillers J. B. Cadillac, E. Renaud, D. Lauzon et Fred David & Fr. Valiquette formant un quorum pour la Présidence de l'assemblée le Maire J. B. Cadillac. Il est ordonné à l'assemblée que ce conseil l'adopte et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'assemblée le Conseiller D. Belisle  
Seconde . . . . . Fr. Valiquette  
que les minutes de la séance du cinquième jour de juillet mil neuf cent neuf soient acceptées et signées  
*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller D. Lauzon  
Seconde par . . . . . D. Belisle  
que le rôle d'évaluation soit révisé, examiné et corrigé suivant la loi  
*Adopté unanimement.*

~~Proposé 300 \$~~  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde par M<sup>e</sup> " D. Lauzon  
que M<sup>e</sup> le maire et M<sup>e</sup> le Secrétaire en leur qualité respective soient autorisés à contracter un emprunt au montant de \$ 300<sup>00</sup> pour payer aux frais de justice encourus par la partie de 3 procès intentés à la Corporation du Canton Joly et à verser un billet à 6 mois en faveur de la personne qui tiendra le dit montant et cela au nom de l'intérêt de la Corporation  
*Adopté unanimement.*

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. David,  
 Seconde par — — E. Renaud  
 que les comptes des travaux faits à la montée  
 Brison - Orban en juin & juillet 1909 et ceux faits  
 le printemps aux différents ponts du Rang B.  
 dressés respectivement par messieurs les Inspecteurs  
 Joseph Clézey et Évariste St Jean soient acceptés  
 et que M<sup>e</sup> le Secrétaire soit autorisé à en faire  
 la répartition et à les régler, ainsi que les comptes  
 ci-dessous :

Paye  
 à Messieurs les avocats Pelleter & Léonard \$ 29<sup>05</sup>  
 pour frais du procès O. Brunet vs la Corporation  
 à M<sup>e</sup> l'avocat J. Mousseron — — — \$ 150<sup>00</sup>  
 balance de ses honoraires comme défenseur de  
 la Corporation dans ses divers procès  
 et à M<sup>e</sup> l'avocat Robert le montant qu'il nous  
 sera rendu quand ses comptes auront été <sup>établis</sup>  
 approuvés par notre avocat M<sup>e</sup> J. O. Mousseron.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. David  
 Seconde par — — D. Belisle  
 que M<sup>e</sup> l'Inspecteur P. Clot fils soit autorisé  
 à faire travailler encore pendant 5 jours  
 au pied de la montagne de l'acte frontière  
 du Lat h° 11 Rang I cannelé.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Seconde par — — D. Langon  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement  
 J. B. Belisle membre

Jules Belisle  
 Secrétaire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa  
.....

9 Aout 1909

municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de séance, le deuxième jour du mois d'août mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud et

M<sup>e</sup> le Secrétaire Brison

et une heure s'étant écoulé depuis l'ouverture de la session, la séance a été adjournée.

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa  
.....

16 Aout 1909

municipalité du Canton Joly

A une session spéciale du Conseil de la municipalité du Canton Joly conformément à un adjournement et suivant avis donné, le mercredi seize juillet d'août mil neuf cent neuf conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.

Messieurs les Conseillers J. B. Cédillotte - E. Renaud - D. Lauzon - G. Brison - D. Belisle & J. Valiquette forment un quorum pour la Présidence le M<sup>e</sup> le maire J. B. Cédillotte

Il est statué & ordonné à ce conseil statuer & admettre par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller D. Languy  
Secondé par - " - G. Binson

Que les Minutes de la séance du dix neuvième  
jour de juillet 1909 soient acceptés et signés  
Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller E. Renaut

Seconde - par - " - D. Langon

éne comme scie à la lettre ou date du

6 Avril courant réunie du Conseil du Canton de La Minerve, le Conseil décide d'offrir à La Minerve la somme de dix dollars pour aider à sortir les gens de la petite Minerve d'ici à cet automne et autorise M<sup>e</sup> le Secrétaire à signer dans ce sens au Conseil du Canton de La Minerve.

Adopted unanimously.

Le Secrétaire est également prié d'envier au  
Ministre de l'Agriculture relativement à  
ce chemin et lui demande de nous  
envoyer gratuitement un surveillant  
pour examiner cette question et également  
celle de tous les chemins du Cantons,

Mr Ernest Romand se chargeant gracieusement  
de conduire le suintendant par tout le circuit  
Propose par M<sup>e</sup> le Conseiller J. Valiquette  
Secondé par D. Belisle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés  
et bons:

Lod. 154 montée du Rang T

Ed. 55 V a Son Gauthier fils 4 jours avec ch<sup>x</sup> = 1<sup>1/4</sup> jours seul. \$11<sup>25</sup>  
 " 57 V a de chez Belanger 1<sup>2/50</sup> " " " 1<sup>1/25</sup> " 3<sup>25</sup>  
 " 57 V a Ron Belanger 5 " 1<sup>25</sup> = " 6<sup>25</sup>  
 " 23 V a P. Clot Pere 3 " 1<sup>25</sup> = " 3<sup>75</sup>

Suivant autorisation en séance du 5 juillet 1909.

Lod. 143

Lod. 551 Frontière de M. Cote

Lod. 571	a Louis Gauthier fils.	1 jour avec chevaux.	<sup>2.50</sup>	<sup>1.25</sup>	\$ 3.75
			<sup>à 1.25</sup>		
Lod. 571	a René Belanger	3 jours seul	<sup>2.50</sup>		\$ 7.50

, 284 a Adel. Dauphin (Corbett) 2 " "

Succès autorisation en séance du 5 juillet 1909.

Lod. 24. Frontière de Vurray fils.

Lod. 284	a Adel. Dauphin (Corbett)	2 jours à 1.25			\$ 2.50
Lod. 551	a Louis Gauthier fils.	2 jours avec cheval.	<sup>à 2.50</sup>		5.00
" 571	a René Belanger	2 jours à 1.25			2.50

Succès autorisation en séance du 5 juillet 1909.

Chemin de la Prairie de Castor.

Lod. 371	a Jos. Lienard.	8 jours à 1.50			\$ 12.00 P
	a Jos. Saindon	4 . . .			6.00 P
	a Ch. Filion	4 . . et 4 heures à 1.50			6.60 P
	a Louis Saindon	1½ . avec cheval			3.75 P
	a Deneculde	6 " à 1.50			9.00 P
	a Griffau	7½ . . .			11.25 P
	a Berrien	7½ . 30 avec team			22.50 P
Lod. 1581	a L. Rochon	3 . <sup>4.50</sup> à 1.50 et 8½ heures au cheval.	<sup>2.50</sup>		6.75
+ 100V	a A. Orban	19 heures à 1.50			2.85
+ 100V	a V. Orban	19' heures à 1.50			2.85
	a P. Jutras.	7 jours à 1.50			10.50 P
	35 pieds <sup>4.92</sup> bois de cèdre à 14 <sup>22</sup> et outils	<sup>2.00</sup>			6.92 P
					\$ 100.27

Succès autorisation en séance du 5 juillet 1909.

Lod. 136 Montagne Paxton lot n° 11 Rang I.

Lod. 571	a Alfred Belanger	2 jours à 1.25			\$ 2.50
" 231	a P. Clot Pte	2 . .			2.50
" 1961	a Théo. Clot	1 . .			1.25

Succès autorisation en séance du 19 juillet 1909.

Partie du Rang I du Rang I.

a France David. Réparation au pont H. David. 15.00

écrans vendus sur le lieu le 19 juillet 1909.

succès de l'Impéderne Étude 1<sup>er</sup> Janvier adoptée unanimement.

Montée faite par

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. Brison  
 Secondé par D. Belisle  
 de faire vendre publiquement sur le lieu, après avoir  
 préalablement la réparation du pont du lot N° 20  
 Rang T frontière St-Labell et Antoine M<sup>e</sup> Alphonse  
 Belanger à réparer temporairement le oua dit pont  
 pendant l'heure de travail M<sup>e</sup> le Conseiller J. Valiquette est chargé  
 par le Conseil d'envisager quel sont les travaux à faire Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller E. Renaud  
 Secondé par J. Valiquette.

de notifier M<sup>e</sup> l'Inspecteur Gasp. O'Neil my d'avoir  
 d'avoir à faire réparer conséablement le pont  
 de chemin de sa circonscription principalement  
 celle des lots 25 à 29 Rang 6, celle de John Sanders,  
 et John Bernault, chemin conduisant à la montagne  
 des pins, et Ald. Houle (par A. Rochon) ce 3<sup>me</sup> dernier  
 surtout les Embases, le chemin frontière de Houle  
 devra être mis à la largeur réglementaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. Brison  
 Secondé par D. Langon

que M<sup>e</sup> J. Renaud soit nommé Inspecteur  
 de la montée du Rang H. chemin de la Chapelle  
 des lots 2 à 16 Rang H. et de la montée Brassard  
 Rang 6, des lots 3 à 18 Rang 6

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. Valiquette  
 Secondé par J. Brison

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.  
 J. B. Géraldine maire

Jul. Léon  
 Secrétaire

Canada  
Province de Québec

municipalité du Canton Joly

District d'Ottawa A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de l'école le Septième jour de Septembre mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers J. B. Cidillotte Ernest Renaud - Gustave Brisson. D. Belisle. J. Valiquette formant un quorum sous la Présidence de monsieur le Maire J. B. Cidillotte

Il est ordonné à statut et à Conseil statut et ordonne les résolutions comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Secondé par D<sup>r</sup>. Belisle.

que les résolutions de la séance du seize Août mil neuf cent neuf soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.  
Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette  
Secondé par - - Gustave Brisson.  
qui après lecture faite de la Lettre reçue de monsieur le Ministre de l'agriculture en dat du 24 Août 1909 accordant une somme de \$100 pour la montée du Rang T et la montagne de Paxton; le conseil charge M<sup>e</sup> le Secrétaire d'écrit à M<sup>e</sup> le ministre pour le remercier et décide d'appliquer sur ce montant \$35<sup>00</sup> pour le Pont H. Labelle lot n° 20 Rang T et la balance \$65<sup>00</sup> pour la réparation du Rang T et charge M<sup>e</sup> Alfred Bélanger de la direction de ces travaux au mieux des intérêts de la Corporation.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud,  
Secondé " " Dos. Belisle

que le compte de la Réparation du Pont de  
H. Labelle, après lecture faite du Rappart  
de M<sup>e</sup> le Conseiller Jérôme Valiquette, lorsquels  
travaux ont été effectués à M<sup>e</sup> Pierre Saundor pour  
la Toiture et Toisade et dix piastres, soit accepté  
et payé

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisay  
Secondé par " " Dos. Belisle  
que M<sup>e</sup> le Secrétaire Trésorier notifie M<sup>e</sup> l'Inspecteur  
de voirie Rapp. Odileffy d'avoir à faire faire le  
entretien de tout son amondissement surtout celle  
de la frontière d'Aldeïrie Houle J. Rochon J. Saundor  
et Bernault dans les 24 heures, on a mis au monde  
pour exercer ces travaux. le Conseil le  
rendant responsable suivant la loi et passible  
de peine stipulée à l'article 381 du C. N.

Il devra également faire reparler le petit pont  
qui existe dans le monte Brison sur la ligne  
de Saundor à Fabrieville. - La frontière des  
lots 25 & 27 Rang 4 (jo. Mouton) devront être  
effaçoché immédiatement.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave Brisay

Secondé par " " Ernest Renaud

que M<sup>e</sup> l'Inspecteur for. Meunier fasse effaçoché  
le chemin du Rang 4 sous sa juridiction.  
il chargé également à dit Inspecteur de  
faire aménager à la forme le chemin qui  
longe le lac Labelle dans la partie du Rang 4  
de chez Bernault à la frontière du Rang 4  
aux endroits le plus nécessaire et dangereux

et ce aux meilleures conditions possibles  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller D. Belisle  
Secondé par " Jérôme Valiquette  
que la Siance soit levée.

Adopté unanimement.  
M<sup>e</sup> B. Cédille Maire

Jules Léonard  
Secondé Jérôme Valiquette

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

*21 Septembre 1900*

À une séance spéciale du Conseil de la municipalité du Canton Joly, régulièrement convoquée, tenue à la salle ordinaire des séances le Vingt et unième jour de Septembre mil neuf cent neuf à l'heure de 8. avant midi, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents messieurs les Conseillers J.B<sup>le</sup> Cédille, E. Ronaud, D. Langon, J. Valiquette et Dos. Belisle formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire J.B<sup>le</sup> Cédille,

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par monsieur le Conseiller D. Langon,  
Secondé par " " J. Valiquette  
que les minutes de la séance du sept de ce mois soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur le Conseiller E. Ronaud  
Secondé " " Da. Belisle,  
qui après avoir pris connaissance des deux

et les 3 reclamations reçues de messieurs le Avocat Pelleter, Lestourneau & Beaulieu le Conseil décide de remettre ces documents entre les mains de messieur l'avocat R. Robert qui devra examiner le litige et faire rapport au Conseil pour Samedi matin à dix heures, heure et jours auxquels le conseil s'assemble sans autre avis.

Adopté unanimement.

Proposé par messieur le conseiller D. Lanzon  
Secondé " " J. Valiquette  
que la séance soit levée et adjournée au  
Samedi vingt et une courant à dix heures  
du matin.

Adopté unanimement  
J. B. C. Bédiotte Maire

Jules Léonard  
Secondé Bédiotte

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

municipalité du Canton Joly.

*Confo à une session spéciale de la  
municipalité du Canton Joly / Conformément  
à un adjournement voté en séance du vingt  
et une cour de septembre mil neuf cent neuf  
tenue à la salle ordinaire des séances le  
Vingt et une cour de septembre mil  
neuf cent neuf à dix heures de l'après-midi,  
conformément aux dispositions du  
Code municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents:  
messieurs les Conseillers J. B. C. Bédiotte  
Ernest Renaud.. Fred. David, Drs. Belisle*

*25 Septembre 1909*

et Gustave Brinoy formant un quorum sous la  
présidence de monsieur le maire J.-B<sup>e</sup> Pidillet,  
Il est ordonné et statué, et ce conseil statue  
et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par monsieur le Conseiller F. David  
Secondé " " " G. Brinoy  
que les minutes de la séance du Vingt et un  
Courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement  
Proposé par monsieur le Conseiller F. Ronaud  
Secondé par " " D. Belisle.  
que en ce qui concerne les 3 reclamations  
en dommages, celle re Léonard soit  
déchargeé sur monsieur Jas. Mouton, titulaire  
des lots 25 à 29 du Rang G.

Celle re Vezin et J.-L. Lebourneau le conseil  
charge monsieur l'avocat Robert de demander  
des détails à messrs les Avocats Pelleter  
Lebourneau & Beaulieu et dans le cas où  
il n'y aurait pas d'intérêts là où les  
accidents se sont produits le conseil  
faucient les dommages.

Proposé par monsieur le Conseiller F. David  
Secondé par " " D. Belisle.

En ce qui concerne les avis pour actions <sup>finale</sup>  
le conseil décide de mettre des hommes dans  
les chemins immédiatement et  
l'écrir à M<sup>r</sup> Jas. Mouton Inspecteur d'avoir  
à arranger tout le chemin neuf le long du  
Luc Labelle et de payer ses hommes 1<sup>50</sup>  
frs qui à concurrence du montant <sup>donné de la partie</sup> voté à  
la séance du sept courant. et de venir faire  
rapport au conseil à la séance du premier  
lundi d'Octobre prochain.

Mot ravi  
5<sup>e</sup> apres  
f. de

Pour le chemin de la petite minerve le conseil décide de nommer monsieur Ernest Renaud qui sera chargé de l'exécution de la réparation du dit chemin et de y faire dépenser une somme de \$ 75<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller D. Belisle  
Secondé " " F. David

de payer à M<sup>e</sup> le Dr J.A. Bigorneau la somme de \$ 5<sup>00</sup> pour régler son avis du 22 courant à propos du chemin de la montée Brassard

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. Brisson.

Secondé par . . . E. Renaud  
qu la séance soit levée,

Adopté unanimement.  
J.B. Bédillette traire

Jules Lefebvre  
secrétaire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil de la municipalité du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des séances le quatrième jour d'octobre mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents messieurs les Conseillers : Ernest Renaud, Denai Langlois, Fred. David, Dorothé Belisle et Jérôme Valiquette formant un quorum sous la Présidence de monsieur Frédéric David Proc. maire.

4 octobre 1909

Il est ordonné et statué et le conseil déclare et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par monsieur le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " " Denai Languon  
 que monsieur Frédéric David soit nommé procureur  
 en l'absence de monsieur J.B. Bidillotte

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur le Conseiller Jérôme Valiquette  
 Seconde par " " Dorothée Belisle  
 que les minutes de la séance du vingt-cinq  
 septembre dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur le Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " " Denai Languon  
 que le compte de frais de M<sup>e</sup> l'Avocat Robert  
 avocat légal du Conseil dans la cause déclarée  
 en dommages et le deux avis de poursuite  
 dont il est question à la séance précédente et  
 le montant à \$ 47<sup>00</sup> soit accepté et payé

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur le conseiller Jérôme Valiquette  
 Seconde par " " Dorothée Belisle  
 qu'en ce qui concerne l'aménagement de la petite  
 rivière le conseil décide d'y renoncer provisoirement  
 et que, après que les chemins au montic de lots  
 35 & 36 Range C. auront été réparés suivant  
 autorisation en séance du vingt-cinq Septembre  
 dernier, le conseil préfère dispenser annuellement  
 un homme à décider plus tard, plus tôt que  
 de demander la mise de ce chemin au montic  
 de Comté

A

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur Abbé Conseiller Ernest Renaud  
 Seconde par " " D. Languon  
 que monsieur Alphonse Bélanger père soit nommé  
 officier spécial pour la confection de la montic

"Brassans" Rang C dans la ligne du Lot n° 16  
du dit Rang C suivant procès verbal du Secrétaire  
spécial en date du 11 juillet 1905 reconnu bon  
et valable par les Intérêts présents à la séance  
de ce jour le dit Officier est autorisé à  
payer ses hommes \$ 1<sup>50</sup> par jour.

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur le Conseiller Ernest Ronan  
Secondé par " Désiré Languy  
que le Conseil appuie et recommande au  
Monsieur le ministre de la Colonisation de  
l'envoyer à des Pêcheurs la réquite des Colon et  
cultivateurs du Comté Joly et du Village de Labelle  
au sujet de la montée "Brassans" Rang C à  
être ouverte dans le milieu du lot n° 16 Rang C

Adopté unanimement.

Proposé par monsieur le Conseiller Sébastien Valiquette  
Secondé par " Dorothée Belisle

Que le Compté présenté au Conseil par M<sup>e</sup>  
l'Inspecteur Pierre Clot fils pour travaux fait  
dans la frontière du lot n° 13 Rang II

<sup>1/2 P. Clot Père</sup> lot 254 soit payé à monsieur Pierre Clot père  
<sup>1/2 fil. lot 1331</sup> payable par M<sup>e</sup> Ubald Auger \$ 5<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Le Secrétaire est chargé d'enviser :

- 1<sup>o</sup> à l'Inspecteur M<sup>e</sup> Auger pour voir à faire  
arranger le sentier, les embûches des lots de A. Rouy  
et le petit pont sur le lot Sainton-Sainte-Ville
- 2<sup>o</sup> à l'Inspecteur M<sup>e</sup> Languy d'avoir à combler le trou  
rempli d'eau qui se trouve au bas de la  
Côte de Languy avant d'arriver au chemin  
Chapleau.
- 3<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> Violey fils d'avoir à faire arranger  
leur frontière.

Proposé par monsieur le Conseiller D. Bélisle  
 Secondé par " " J. Valiquette  
 que la séance soit levée.

*Jules Lédonon  
 Secrétaire*

Adopté unanimement.  
*F. David  
 Pro maire*

Canada  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly

*2 Novembre 1909*

À une Session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la Salle Ordinaire des Séances le deuxième jour de novembre mil neuf cent neuf à dix heures de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents:

Messieurs les Conseillers J. B<sup>e</sup> Cédillette, E. Renaud, F<sup>e</sup> David, D. Lauzon, G. Brisson & D. Bélisle, formant un quorum. Sous la Présidence de monsieur le maire J. B<sup>e</sup> Cédillette.

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé par " " Denis Lauzon  
 que les minutes de la Séance du quatre Octobre dernier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé par " " Gustave Brisson  
 que la démission offerte par M<sup>e</sup> Joseph Valiquette soit acceptée et que M<sup>e</sup> Joseph Lédonon soit nommé Conseiller en remplacement de M<sup>e</sup> J. Valiquette démissionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller D. Louron  
 Secondé par " E. Renaud  
 que la liste Electorale de 1909 soit examinée  
 à homologuer après avoir supprimé le 17 nom inexact  
 messicun : J.A. Bigomme - S.J. Bigomme - J. Bezeau père, J. Bezeau fils  
 J. Boluce - Emile Combier - J. Chalifoux - Alex. Côté - Wilfrid Després  
 P. Gagnon - J. Gagnon - J. Landrié - J. Savigne - Hormida Labelle  
 J. Urbain - Ed. Boupart - Roméo Richard  
 et ajouter Messicun. Auf. Urbain & Maïne Minang.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé par " Dorothée Belisle.

que les Comptes ci-dessous soient acceptés & payés.

<u>Led. 17</u> à M <sup>e</sup> Auf. Biron	<u>Par les intérêts</u>	<u>Entebien</u>
<u>mardi 7/5</u>		
d'Ete de la montée Brassard Rang C.		\$ 10.00
<u>Led. 18</u> à M <sup>e</sup> J.A. Bigomme	<u>Par H. Labelle</u>	<u>Entebien</u>
<u>lundi 15/5</u>		
d'Ete de la frontière lot 20 Rang T		9.00
<u>Led. 19</u> à M <sup>e</sup> J.A. Bigomme	<u>par les intérêts</u>	<u>Entebien</u>
<u>mardi 16/5</u>		
d'Ete de la montée du Rang I.		20.00
<u>Led. 20</u> à J. Minang	<u>travaux dans le chemin du bas du lac</u>	<u>Entebien</u>
<u>lundi 22/5</u>		
la petite minerve		22.35
<u>Led. 21</u> à M. Minang		" 17.85
<u>Led. 22</u> à Adel. Belanger fils		" 6.00
<u>Led. 23</u> à P. Clot	<u>soie</u>	" 0.90
<u>Led. 24</u> à P. Clot	<u>soie</u>	" 3.00
X à F. Brunelle		la petite minerve Payé 6.57
X à D. Minang		" Payé 5.62
<u>Led. 25</u> à E. Renaud		" 12.88
X aux fonds & batisse		Payé 12.00
		126.17

Adopté unanimement

M<sup>e</sup> le Secrétaire est autorisé à afficher ses avis à la Salle publique  
 du Canton et à l'église.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred David

Secondé par " Gust. Biron, G.J.B. Léopoldine Marie

que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Municipalité du Canton Joly

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa.

Je, Joseph Saindon, ayant été dément nommé Conseiller  
de cette Municipalité, fais serment que je remplirai  
bien et fidèlement le devoir de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que  
Dieu me soit en aide.

Assentement à quatorze jours  
le novembre 1909 à L'abellé par

devant moi et soussigné  
Julie Saindon  
Scout. bûcher

Joseph Saindon

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

6 Décembre 1909

Municipalité du Canton Joly

A une Session Générale du Conseil de la Municipalité  
du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire  
des Scieries le Sixième jour de Décembre mil  
neuf cent neuf à dix heures de l'après  
midi, conformément aux dispositions du  
Code Municipale de la Province de Québec  
à laquelle ces iors sont présents :

Messieurs les Conseillers J. B. Cédilotte - E. Renaud  
Jos. Saindon & Gust. Brisson

formant quorum sous la Présidence de  
Messieur le Maire J. B. Cédilotte

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue  
et ordonne par résolution comme suit  
Proposée par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
Seconde " Gustave Brisson.

que les minutes de la Saine de deuxième  
jour de novembre mil neuf cent neuf soient  
acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé " " Joseph Saindon  
 que les diverses ventes pour l'entretien des chemins d'hiver  
 1909 - 10 faites à la pote de l'Eglise, respectivement le  
 7. 14 et 28 novembre et 5 Décembre 1909 soient approuvées  
 par le Conseil comme suit:

\$ Montée Orban - adjudicataire Aug. Orban	\$ 6.75
+ Brison " Eli Campeau	" 15.00
+ " Chapleau " Ulric Brousseau	" 20.00
+ " Saugan " " "	" 25.00
+ " Millégoue " Adolphe Dauphin	" 10.00
+ " Bramand Rang I " Aug. Brison	" 17.00
+ Frontière du lot n° 11 Rang I " Alfred Belanger	" 10.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé " " Joseph Saindon.  
 que M<sup>e</sup> Gustave Brison soit nommé Président  
 à l'Election des Conseillers qui aura lieu le  
 10 Janvier mil neuf cent dix à la Salle publique  
 à 10 heures du matin.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Renaud  
 Secondé par " Gustave Brison  
 que M<sup>e</sup> le Secrétaire envoie un second avis à  
 tous ceux qui sont en retard dans le paiement  
 de leurs taxes municipales et de leur changer le code  
 de l'avis 25 d'Hipolite au Code municipal.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Saindon.

Secondé par " Ernest Renaud  
 que les Comptes présentés par M<sup>e</sup> Alphonse Belanger l'ex  
 Officier Spécial nommé à cet effet pour exécuter  
 les travaux nécessaires à la nouvelle frontière Brossard  
 au Rang "A" et qui se lisent comme suit, soient

M. le Conseiller Ernest Renaud  
Secondé par Joseph Saindon

accepté et payé et que M<sup>e</sup> le secrétaire en fasse la répartition  
selon le procès verbal du maire-adjoint spécial, en date  
du 11 juillet 1905, auquel à son élévation le lot n° 142.

Savoir :

Led. 187 x Alphonse Belanger Père	\$ 17.05
Led. 174 x Gustave Brison	29.05
" x Auguste Brison	11.62
" x Joseph Brison	5.21
Led. 371 x Joseph Ménard	16.30
" Louise Ménard	6.00
Led. 186 x Alphonse Belanger fils.	12.75
Payé Henri Genest.	2.50
Payé Pierre Clot Père	6.00
Led. 243 x Barry Père	0.75
" " fils	1.50
Payé Location de balle à cheval à P. E. Forget 11 juillet 1905 2.75	
	\$ 111.48

et au moyen le Compte à chaque intéressé pour être payé  
immédiatement :

Il en est de même du compte présenté par M<sup>e</sup> l'Impécher  
Laf. Potigny à payer à J. Ménard à répartir  
entre tous les Intéressés de la famille Brison - Belanger  
pour travail fait le 7 Septembre 1905 à la famille  
Brison

2.28

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Ernest Ronau  
Secondé par -- Gustave Brison  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

M. Sedoux  
Secrétaire

J. B. Cédotte Maire